



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022**

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine,
 Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, M. CHMIELINSKI Jean,
 M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine, Mme REIGNIER Sylvie,
 M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. DI-UBALDO Vittorio,
 M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme CURTIUS Anick,
 Conseillers Municipaux.

Absente excusée :

Mme SEPET Laura

Le Conseil municipal a choisi M. BOUIREK Azddine comme secrétaire de séance.

**2022-05-05 FINANCES – Fonds de concours : Plan de
 financement relatif à l'opération « Travaux de Gros Entretien
 Reconstruction 2022 – GER 2022 »**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, des Travaux de Gros Entretien Reconstruction d'électrification qui auront lieu en 2022 sur la commune :

- d'un montant global estimé à	72 342.00 €
- avec une participation financière communale s'élevant à	42 393.00 €
- et des frais généraux s'élevant à :	2 170.00 €

Considérant le plan de financement de l'opération, et afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de l'opération, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le plan de financement des opérations à programmer, et notamment la répartition financière proposée,
- DE S'ENGAGER à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer, et notamment la répartition financière proposée.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération, selon les modalités suivantes :

Conseil Municipal n° 05
Délibération n° 2022-05-05

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-217402346-20220921-DEL2022_05_05-DE

- un versement au SYANE de 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 736.00 € sous forme de fonds propres après la réception, par le SYANE, de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- un versement au SYANE, sous forme de fonds propres, de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception, par le SYANE, de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel soit 33 914.00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Nombre de votants	: 14
Pour	: 14
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Pour extrait conforme,
Le 26 septembre 2022

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME



Certifié exécutoire le 28 septembre 2022 Transmis en Préfecture le 28 septembre 2022